



□ □ *Projet Associatif*

GROUPE

A. P. S. A.

*Association Pour la Solidarité Active
du Pas-de-Calais*

" L'association de solidarité est une expression vivante des principes de la République;

La fraternité, si elle n'est pas, par elle-même porteuse de droits explicites, donne sa traduction concrète et juridique dans le principe de solidarité. Par le bénévolat qu'elle mobilise, par les vocations professionnelles qu'elle suscite, par sa présence auprès des citoyens, l'Association de solidarité met en oeuvre ce principe et contribue au maintien et au développement du lien social.

La liberté, qui ne permet pas de subordonner l'association à un pouvoir politique ou administratif mais lui commande de travailler en complémentarité et partenariat avec la puissance publique.

L'égalité, dont le principe ne permet pas à l'association, participant à la satisfaction de l'intérêt général, de voir son activité ordonnée à des objectifs de nature purement économique qui la conduiraient inévitablement à sélectionner ses usagers sur des critères qui renieraient sa vocation d'appui aux plus fragiles comme de préservation du tissu social."

URIOPSS

Sommaire

« La cohésion sociale ne se décrète pas, elle se vit » René BARRAS, Président Fondateur.

N° PAGE

I – Le Groupe A.P.S.A.....	4
1. La composition du groupe A.P.S.A.	4
2. Son objet.....	4
3. Ses valeurs.....	5
II – Le projet Associatif	6
1. Le contexte socio-politique.....	6
2. Le projet associatif.....	7
<i>A – Les objectifs généraux.....</i>	<i>7</i>
<i>B – Une recherche constante de qualité</i>	<i>8</i>
B-1) Une démarche pédagogique centrée sur la personne.....	8
B-2) Un partenariat actif.....	10
B-3) Un personnel engagé.....	11
B-4) Une gouvernance démocratique.....	12
B-5) L'évaluation.....	14

Annexes

- L'organigramme
- Les fiches d'identités des services de l'A.P.S.A.
- Les Statuts
- Le Conseil d'Administration
- L'historique

Validé par l'Assemblée générale du 10/06/2010

Le groupe A.P.S.A. connaît, depuis sa création, une très forte évolution, tant dans la diversité des personnes accueillies, les évolutions sociétales et réglementaires qui s'imposent aux pratiques socio-éducatives, que dans le nombre de ses structures. La pluralité des missions et l'éclatement géographique des différents établissements renforcent le besoin d'une culture d'appartenance et rendent nécessaire une identité associative.

Le Projet Associatif vient ici tisser les bases d'un référentiel politique et éthique commun à l'ensemble des acteurs de l'Association. Il est écrit à l'intersection des composantes humaines, réglementaires et structurelles, pour définir des objectifs associatifs qui ancrent ses actions et mobilisent l'ensemble de ses moyens. Il affirme les valeurs sur lesquelles s'appuie l'avenir du groupe, en étroite liaison avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Projet Associatif fait l'objet d'une révision tous les cinq ans, validée par l'Assemblée Générale de l'A.P.S.A. Il s'inscrit, ainsi, dans la dynamique réglementaire (réécriture obligatoire des projets d'établissement tous les cinq ans, loi 2002-2 ; Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens négocié sur un cycle de cinq années, etc.) et sociale (réécriture quinquennale des Plans Départementaux de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion, de l'Enfance et de la Famille, etc.)

I - Le Groupe A.P.S.A.

« Je veux agiter la cloche d'alerte devant le lamentable spectacle d'une société qui accepte de voir à la rue, par grand froid, des personnes sans hébergement, à la porte des associations des gens qui quémandent leur pain, à la porte des administrations des hommes qui quêtent un statut qui reconnaisse leur existence,... Craignons qu'à la porte de nos consciences, ils viennent un jour crier vengeance ! » René BARRAS, Président Fondateur

1. Sa composition :

Le groupe « **Association Pour la Solidarité Active du Pas de Calais** » (A.P.S.A.), dont le siège social est situé au 4 rue de l'Église, 62300, Lens est constitué des Associations à but non lucratif (Loi 1901) suivantes:

- Association Pour la Solidarité Active, sis 4 rue de l'Église, BP 115, 62300, Lens
- Association Accueil 9 de Cœur, sis 1 rue Saint Élie, 62300, Lens
- Association Pour la Solidarité Active de l'Arrondissement Lens et Environs (APSA ALE), sis 14 rue du parvis de l'Église, 62300, Lens.

2. Son objet :

L'A.P.S.A. s'est donnée pour mission « **l'insertion des personnes en difficulté et en risque d'exclusion de la société, en vue du rétablissement du droit commun et de leur droit à une vie citoyenne digne.** ».

Dans ce sens, le groupe A.P.S.A. se mobilise pour lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion ; à l'origine l'exclusion du logement, puis progressivement contre tous ses aspects, sociaux, familiaux, professionnels, de santé, culturels, matériels et « psychoaffectif ».

Son objet est défini dans l'article 2 de ses Statuts :

« L'association APSA a pour objet d'aider ou de promouvoir toutes actions de solidarité visant notamment à l'aide matérielle et morale, à l'hébergement, la formation, à l'insertion sur le plan social, sanitaire, civique, culturel et professionnel des personnes, sans distinction politique, philosophique ou religieuse, dans le but de lutter contre l'exclusion conformément à la loi du 22 juillet 1998. Dans ce cadre, l'Association pourra également créer, développer et gérer des actions publiques ou privées visant à l'intégration sociale, à la santé des personnes, à la bienveillance au sein de la famille et à la parentalité.

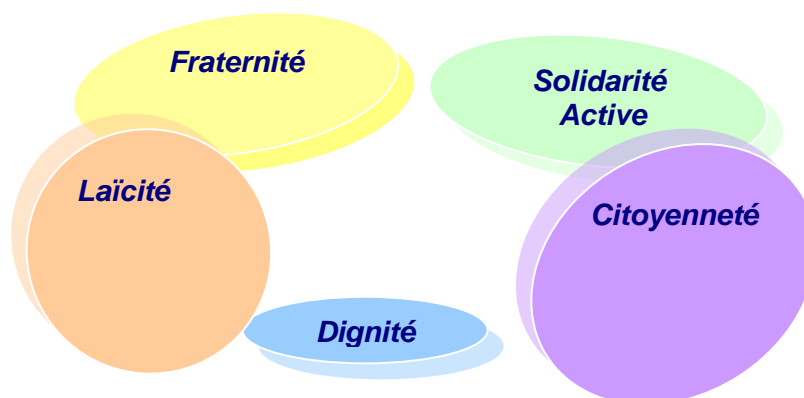
En qualité d'organisme développant des actions d'utilité sociale, elle pourra mettre en place des ateliers de réinsertion dont les productions pourront être commercialisées, sans recherche de profit, en se maintenant dans le cadre d'une gestion désintéressée.

L'A.P.S.A. coordonne les actions d'insertion des différentes structures associatives créées à son initiative et de celles qui ont demandé leur adhésion. Elle exerce dans ce but le contrôle permanent de la gestion financière de ces structures dont elle coordonne également le recrutement et la formation des personnels. Elle attribue, après enquête, le label A.P.S.A. à chacune des structures adhérentes.

L' A.P.S.A. peut également absorber toutes associations ayant des objectifs similaires, selon les règles de la fusion – absorption. »

3. Ses valeurs :

Les valeurs fortes de ce groupe d'associations, créé par un président fondateur au charisme unanimement reconnu, s'imposent à chaque structure associative adhérente et leurs permettent d'y ancrer son projet, ses pratiques et ses propres références. Ces valeurs sont :



Ces références mobilisent l'ensemble des ressources humaines et orientent chaque projet opérationnel (action) en s'appuyant sur les principes suivants :

L'intérêt général au travers de la non-lucrativité, la bien-traitance, la promotion et la primauté de la personne, l'écoute active, l'empathie, la tolérance, la valorisation et l'aide au développement des capacités et compétences personnelles, le respect, l'intégrité, la responsabilité, la sécurité, etc.

Ce cadre éthique, fondé sur des valeurs d'humanisme, donne sens à nos actions quotidiennes et nous amène à affirmer que :

- **Toute personne est unique** : chaque prise en charge doit donc être personnalisée et globale.
- **Toute personne a des compétences** : la philosophie de toute forme d'aide est l'indépendance et l'autonomie de la personne.
- **Toute personne est actrice** : les moyens d'aide doivent veiller à valoriser la personne. Les actions ne sauraient être réduites aux causes de l'exclusion et à des objectifs de changement. Elles s'enracinent sur la motivation des personnes.
- **Toute personne a des besoins, des droits et des devoirs** : chaque système pédagogique doit permettre et favoriser l'expression de la pluralité des valeurs et des références.

Dans ce sens, les prises en charge se construisent au travers d'une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide. Celles-ci reposent sur des principes de loyauté, de transparence, de confidentialité et de confiance. Elles s'élaborent par la négociation qui implique clairement une reconnaissance de l'autre dans un statut de citoyen responsable, co-acteur de la démarche.

Cette éthique associative amène aussi chaque établissement ou service à être particulièrement réactif aux besoins des personnes et aux appels à projet et, ainsi, à être des lieux d'innovation perpétuelle.

II - Le Projet Associatif

1. Le contexte socio-politique

« Nous savons bien qu'aucune politique ne pourra faire coller ses grands principes à la réalité, si ne sont pas d'abord brisées les chaînes de l'égoïsme qui nous emprisonne tous » René BARRAS, Président Fondateur

Nous passons, aujourd'hui, d'une société industrielle à une société d'information et de communication qui se mondialise. Le travail, les modes de vie, les valeurs changent. Chacun aspire à une qualité de vie toujours meilleure...

L'avenir est ouvert à plusieurs futurs possibles dont l'avènement résultera, pour partie, des décisions et des actions des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

Projet Associatif

L'association A.P.S.A. refuse de laisser ces bouleversements se faire sans agir, comme de rester sur une position purement défensive. Dans ce contexte, l'A.P.S.A. souhaite participer activement à une dynamique citoyenne en militant pour :

- La place de la personne en difficulté dans la société : quelle citoyenneté, quels rôles, quels logements, quels métiers à inventer ?
- L'accès pour tous au mieux-être, aux droits fondamentaux, à la santé, au logement digne, à la culture, aux loisirs, aux technologies nouvelles, etc.
- Le respect de l'exercice des droits et des devoirs de tous, et notamment de la différence comme source de richesse pour l'ensemble de la société...

Le groupe A.P.S.A. doit se situer comme une passerelle, un lien, un porte-voix...entre la population exclue ou en voie d'exclusion et la société civile (les administrations, les politiques, etc.)... et, plus globalement, effectuer un travail d'inclusion sociale, en tissant les conditions du lien social.

Dans ce sens, l'A.P.S.A. doit aussi analyser les évolutions des besoins sociaux dans le cadre de diagnostics partagés et faire connaître ces analyses. L'A.P.S.A. doit assumer pleinement ce rôle, en recherchant le concours des partenaires des champs du social, de l'éducatif, de l'insertion professionnelle, de la santé et du judiciaire, dans le respect de la confidentialité et avec le souci de la compétence de ses professionnels, dans tous les domaines.

Ainsi, l'APSA a pour responsabilités de veiller aux intérêts des personnes fragiles et vulnérables dans la construction et l'application des politiques locales, d'assurer une réflexion permanente sur les besoins sociaux de son territoire d'implantation, de faire connaître ses objectifs et ses activités auprès des opinions publiques.

2. Le Projet Associatif

A) Objectifs généraux :

« La performance fondamentale serait de pouvoir donner à chacun l'espérance d'un projet de vie et la motivation pour le réaliser » Ferdinand DITTE, Vice Président APSA

Implanté dans l'arrondissement de Lens, pôle d'attraction d'une agglomération importante (363 622 habitants, INSEE 2006), au centre de l'ancien bassin minier aujourd'hui touché de plein fouet dans sa situation socioéconomique, le groupe APSA souhaite se tourner vers les publics les plus fragilisés, plaçant la personne au cœur de sa démarche.

Les actions de l'A.P.S.A. visent, d'abord, à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux ; Droit au logement, au travail, à l'éducation, aux soins et à la santé, à la couverture sociale, etc.

Toute personne en souffrance sociale doit aussi pouvoir trouver une écoute privilégiée et une réponse adaptée à sa situation. Le groupe A.P.S.A. doit se doter des structures et des compétences nécessaires pour permettre une approche psychologique et l'élaboration des projets personnalisés d'insertion de la personne, en synergie entre les services et en lien avec tous les partenaires. Le groupe A.P.S.A. anime les parcours d'insertion dans leur globalité et durant toute leur durée, y compris les évaluations successives et les changements de parcours éventuels.

Dans ce cadre, l'A.P.S.A. propose une palette diversifiée d'actions transversales et complémentaires, répondant ainsi aux besoins et attentes de l'ensemble des publics accueillis, des plus marginalisés (Equipes de rue, Accueil d'urgence, etc.) à ceux en démarche active d'insertion (Association intermédiaire, accompagnement FSL, etc.). Ces actions visent à :

- Promouvoir un accueil inconditionnel pour toutes les personnes,
- Proposer une démarche d'accompagnement personnalisée et globale,
- Poursuivre un objectif de soutien, d'insertion ou de promotion des personnes en difficultés sociales et professionnelles,
- Exiger le respect du droit à la dignité, à l'intimité et à la sûreté,
- Développer la participation citoyenne des personnes,
- Mettre en œuvre de façon effective un droit au recommencement (quel que soit le parcours de la personne).

De même, l'A.P.S.A. a élaboré son organigramme à partir de la personne accueillie, en définissant les pôles d'actions opérationnelles suivants:

- Plateforme premier Accueil (115, SAO, Équipes de rue, etc.)
- Hébergement d'urgence (CHU, Accueil de jour, Service de santé, etc.)
- Hébergement temporaire et d'insertion (CHRS, Logements d'urgence, etc.)
- Insertion par le logement (Maison Relais, FSL, Service de suite, etc.)
- Familles (PAEJ, Point rencontre, etc.)
- Insertion par l'emploi (Positionnement dans l'économie sociale et solidaire ; Ateliers d'insertion, Association intermédiaire, Organisme de formation, etc.)

Enfin, l'A.P.S.A. doit développer une parole publique sur ses champs d'intervention dans un souci de prévention et de sensibilisation de l'opinion publique, pour la transformation de l'environnement social. Ainsi, en complément du travail de représentation des acteurs associatifs, chaque service veille à favoriser une communication active auprès de ses partenaires (Comités de pilotage, concertations ou rencontres avec les partenaires, plaquettes de communication, site internet, articles de presse, manifestations publiques, etc.)

B) Une recherche constante de qualité :

B-1) Une démarche pédagogique centrée sur la personne

Le recours à l'assistance peut être perçu comme une épreuve humiliante et dégradante. Il est la manifestation authentique de la dépendance et par la même d'une forme d'infériorité sociale. L'identité de « l'assisté » est malmenée, car il « est désigné publiquement comme appartenant à une catégorie au statut peu honorable » (S.Paugam) et doit en outre se prêter à des formalités, des contraintes qui sont objectivement dégradantes (donner des preuves de sa pauvreté, accepter le contrôle de tout ou partie de sa vie privée, etc.).

Dans ce sens, la qualité de la relation qui s'établit entre la personne accueillie et les professionnels de l'A.P.S.A. est fondamentale. Celle-ci s'inscrit dans une démarche d'accompagnement qui vise à :

- Aider les personnes en difficultés à résoudre leurs problèmes (personnels, ou générés par leurs situations d'exclusion).
- Établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide.

Ainsi, la relation éducative se construit sur une véritable reconnaissance de l'autre, tel qu'il est... dans l'objectif de restaurer son sentiment d'exister en tant que personne et de renforcer sa confiance en lui.

La prise en charge peut ici être définie comme un processus de création et de réparation du lien social. Elle prend en compte la souffrance psychique des personnes et englobe une approche psychologique ou thérapeutique, c'est à dire d'écoute active, de travail sur soi et son histoire de vie, de rencontre avec l'autre, de redécouverte des liens perdus avec le passé et avec les autres, ...

Elle s'inscrit dans une relation contractuelle, formalisée ou non, partant de la volonté de la personne et de l'optimisation de ses ressources, en vue de bâtir un projet de vie. Elle doit être limitée, provisoire et vécue dans un rapport de co-création.

Elle mise sur les capacités des personnes à développer leurs ressources propres, leurs capacités d'initiatives et de choix et leurs possibilités...

Elle est attentive aux processus, au cheminement des personnes, à leurs parcours et ne se fixe pas, à priori, à un programme réductible à des objectifs de changement.

Puisqu'il s'agit de recréer du lien social, de relier des personnes entre elles, la prise en charge articule prioritairement une approche individuelle et une approche collective, et fonde son efficacité sur la notion d'échange et de réciprocité.

Accueillir et accompagner les personnes, c'est faire l'hypothèse générale qu'en les écoutant et en les aidant à agir, on fera évoluer peu à peu leurs relations aux autres, leurs projets personnels, leurs rapports à la société. De notre point de vue, c'est là un moyen plus humain et moins douloureux d'aider les gens à changer que d'insister, comme souvent, sur leurs points faibles.

Le lien humain et l'engagement réciproque entre les acteurs du groupe A.P.S.A. et la personne doivent être permanents pendant tout le parcours d'insertion. La durée de cet engagement ne devrait pas être limitée, ni par le temps ni par les contraintes économiques, mais guidée par les besoins et les attentes des personnes accueillies.

Enfin, la prise en charge de la personne repose sur la négociation, qui implique clairement une reconnaissance de l'autre dans un statut de citoyen responsable et acteur ; négociation des termes du contrat et/ou du contenu du projet personnalisé, négociation des éléments inscrits dans le dossier individuel, négociation sur le système pédagogique personnalisé mis en œuvre ... La contractualisation est le premier élément d'émancipation de la personne prise en charge.

Le travail d'aide à la personne ne peut se réduire à un face à face. Il comporte nécessairement une prise en compte de l'environnement et se situe d'emblée dans des réseaux et des partenariats :



C'est

- Une approche globale des problèmes, ce qui suppose par définition, une approche interinstitutionnelle de la prise en charge de ces problèmes.
- Une médiation qui prend en compte l'ensemble des intervenants et des institutions auxquels la personne accompagnée se réfère (ou pourrait se référer).

Ce réseau fonctionne sur l'équilibre d'un système d'échange entre intervenants, dans un contexte où les champs de compétences et d'accès aux ressources sont souvent cloisonnés.

Il est donc important de mener conjointement avec d'autres institutions des actions en direction des usagers, chacun utilisant un savoir faire qui lui est propre. Ainsi pensé, le partenariat peut pleinement exister avec pour centralité non pas l'unique interaction entre institutions mais bien l'insertion de la personne prise en charge.

Ce partenariat se doit d'être dynamique et évolutif. Il repose sur une connaissance réciproque entre institutions par le biais de personnes « référentes ». Les contacts entre établissements s'en trouvent ainsi simplifiés et clarifiés.

La réactivité et l'adaptation à des situations singulières doivent être les caractéristiques premières de l'inter institutionnalité. Pour se faire, des rencontres sont régulièrement organisées à travers notamment des temps de concertation, des réunions, etc..

L'association Pour la Solidarité Active du Pas-de-Calais inscrit donc résolument son action dans le développement de la complémentarité avec d'autres partenaires :

☞ **Par la composition** de son Conseil d'Administration qui rassemble des acteurs locaux des champs économiques, politiques, sanitaires, sociaux....

☞ **En adhérant** à diverses fédérations (URIOPSS, FNARS, COORACE, URIAE) et en s'impliquant dans les politiques Associatives régionales (Membre des Conseils d'administration des Associations FNARS, URIOPSS, IS62, La Banque alimentaire du Pas de Calais, Le Coin Familial, Artois Chrysalide, Le Cheval Bleu, GRANITEA, etc.).

☞ **Par une participation active aux instances sociales décisionnaires** (Commission départementale DALO, Comité départemental de l'URIOPSS, Commission locale FSL, Comités de pilotage de diverses actions, Comité de surveillance de la Maison d'arrêt de Béthune, etc.).

☞ **Par une inscription affirmée dans les réseaux locaux** (Comité local d'étude et d'orientation de l'action sociale « CLEODAS », Réseau « Précarité - santé mentale La Gohelle », Groupe d'aide à la prévention du suicide « GAPS », Comité REAAP « Familles en sol mineur », Comité de prévention de la maltraitance, Réseau régional des TCA, Réseau en alcoologie de l'arrondissement de Lens, Conseils de quartier de Lens, etc.).

☞ **Par une pratique quotidienne** de travail en partenariat, utilisant la complémentarité des savoirs faire, tant à l'interne du groupe qu'avec l'ensemble des services compétents.

☞ **En apportant ses compétences** en réponses aux multiples sollicitations des différents structures du secteur (CCAS, MDS, Hôpitaux, etc.), par la participation de certains professionnels de l'APSA à des actions de formation ou à des jurys d'examen, etc.

Cette dynamique volontaire est aussi formalisée par la signature de multiples conventions de partenariat et l'adhésion à diverses chartes.

Enfin, l'APSA s'efforce de travailler à la clarification et à la simplification des partenariats, notamment avec l'objectif d'inscrire « l'utilisateur » dans une participation active et éclairée.

B-3) Un Personnel engagé

« **L'humilité naît de la confiance des autres** » *Dag HammarSkjold (Secrétaire général des nations unies)*

A la base du travail d'accompagnement se trouve le personnel, salariés et bénévoles, qui œuvre avec conviction pour que se développe le projet social de l'association.

Ce travail relationnel est particulièrement complexe et les équipes doivent être qualifiées, expérimentées, « solides » et en nombre suffisant. En effet, quand on travaille avec des personnes en grande difficulté, l'aide et le soutien à leur apporter ne s'improvisent pas.

Chacune des équipes de l'A.P.S.A. s'inscrit clairement dans cette dynamique, par :

- Son expérience
- Sa stabilité
- Sa cohésion
- Son militantisme et son engagement
- Sa pluridisciplinarité
- Sa qualification, sa participation active à un plan de formation dynamique
- Son état d'esprit, son adhésion aux valeurs associatives
- Sa volonté d'inscrire ses actions dans un travail partenarial
- Son sens de l'analyse

La spécificité de la pratique du travail social, axée sur l'intervention sociale d'aide à la personne, nécessite des connaissances, des savoir-faire, mais aussi un savoir être.

Les compétences indispensables pour exercer ces fonctions au sein du groupe APSA sont :

- Un sens profond du respect.
- Une acceptation de la personne, dans ses richesses et dans ses limites
- Une faculté à travailler en équipe.
- Une capacité à se remettre en cause et à évaluer régulièrement son action.
- Une bonne maîtrise de son émotivité et un sens pointu de l'observation.
- Une aptitude à l'écoute active.
- Une capacité de réactivité, d'anticipation et d'adaptation.
- Une humilité professionnelle.

Complétés pour les professionnels de la relation d'aide par :

- Une capacité à délimiter son champ d'intervention.
- Un sens de la stratégie pour que l'utilisateur intègre les réalités et devienne acteur de la démarche.
- Une capacité à animer les réseaux des partenaires et des spécialistes, en amont et en aval de la prise en charge.

Ces compétences concernent aussi les responsables de service qui, de plus, s'attachent particulièrement à :

- La promotion militante de la politique du groupe A.P.S.A.
- La mise en œuvre de moyens adaptés pour travailler dans de bonnes conditions.
- L'élaboration et à l'application de projets institutionnels, dans le cadre des valeurs définies par l'Association
- La supervision et l'animation des équipes pluridisciplinaires, dans le respect des compétences particulière à chaque discipline
- La prévention des risques
- La prévention et le traitement de toutes formes de maltraitance
- La mise en œuvre de stratégie d'adaptation à l'emploi et de lutte contre l'usure professionnelle
- Etc.

« Accueillir, c'est offrir un visage qui envisage, plutôt qu'un visage qui dévisage » ... (Anonyme)

B-4) Une gouvernance démocratique

L'A.P.S.A. adopte un fonctionnement démocratique et autonome, en veillant à une indépendance statutaire vis à vis des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, l'A.P.S.A. met en œuvre « une gouvernance participative ». En effet, la particularité et la force de notre groupe résident dans notre capacité à mettre en œuvre un projet politique issu de la concertation avec tous les acteurs concernés. Nos modes d'organisation permettent la citoyenneté de tous les acteurs associatifs (Conseils de la vie sociale, Réunions hebdomadaires de direction, bihebdomadaires du bureau, bimensuelle des responsables de service etc.).

L'APSA a aussi mis en place un certain nombre de procédure favorisant la (re) connaissance réciproque des personnels et des missions (Contrat associatif prévoyant une clause

Projet Associatif

de mobilité, actions de formations pluri institutionnelles, mutualisation de certains moyens institutionnels, astreintes communes des cadres, instauration d'une période spécifiquement dédiée à la visite de l'ensemble des structures prévus à l'issue de la période d'essai, Journée annuelle de l'Association regroupant l'assemblée générale et un temps privilégié de partages et d'échanges entre les personnels, etc.).

De même, le groupe A.P.S.A. s'attache au respect des droits des salariés et à garantir de bonnes conditions de travail. Dans ce cadre, les associations « APSA » et « Accueil 9 de cœur » sont affiliées à la Convention Collective SYNEAS (Accords CHRS). L'A.P.S.A. assure un dialogue social actif et permanent avec les instances représentatives du personnel, dans le respect des compétences de chacun et dans un rapport de partenariat.

L'A.P.S.A. contribue activement à la formation continue de ses personnels, en proposant des outils diversifiés d'information, en veillant à la mise en place de plans de formation dynamiques et en s'impliquant dans la formation des futurs professionnels (accueil des stagiaires,...). De même, l'A.P.S.A. veille à favoriser la qualification, le reclassement et la promotion des personnels en place.

Au delà des fonctions représentatives et réglementaires du siège (Conseil d'administration épaulé par les directeurs et le cabinet comptable), de son rôle central notamment au regard de la comptabilité, la fonction essentielle du siège de l'APSA est donc de fédérer. A ce titre, il doit ;

- Favoriser l'appropriation des orientations stratégiques de notre association,
- Mettre en cohérence nos principes avec leur mise en œuvre,
- Rechercher la transparence et le consensus entre l'ensemble des acteurs de l'A.P.S.A.,
- Anticiper et accompagner les évolutions structurelles et fonctionnelles en se référant aux valeurs et aux principes qui doivent présider aux relations entre structures,
- Conduire l'élaboration de diagnostics communs pour déterminer des objectifs à partager de façon équitable et complémentaire,
- Affirmer nos identités d'acteurs associatifs,
- Faire évoluer nos actions communes par la mutualisation de moyens,
- Veiller à garantir un esprit de solidarité active entre les établissements et services, notamment de soutien en cas de graves difficultés économiques ou de personnels,
- Assurer la publicité des décisions associatives (Compte rendu de réunions, etc.),
- Etc.

B-5) L'évaluation

« Tout ce que mon doigt ne touche pas s'appelle du rêve » (Anonyme)

La démarche d'évaluation, c'est l'envie de bien faire du premier coup et à tout coup. Elle n'assujettit pas l'imaginaire, l'individualisme et le lien à l'autre, mais les outille au regard des objectifs visés au profit de la personne accueillie.

Cette démarche relève d'un changement radical de culture, pour le champ de l'intervention sociale, en nous faisant passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats... il ne s'agit plus seulement d'être et de faire, mais de délivrer des prestations conformes aux objectifs fixés et au meilleur coût possible.

Évaluer, c'est « faire sortir la valeur de... ». Il s'agit d'un processus dynamique qui vise à éclairer l'action, en vue d'évoluer.

L'obligation de mettre en œuvre une démarche d'évaluation, interne et externe, s'enracine dans l'évolution de notre société qui modifie fondamentalement la relation usager/établissement ou service :

La réglementation

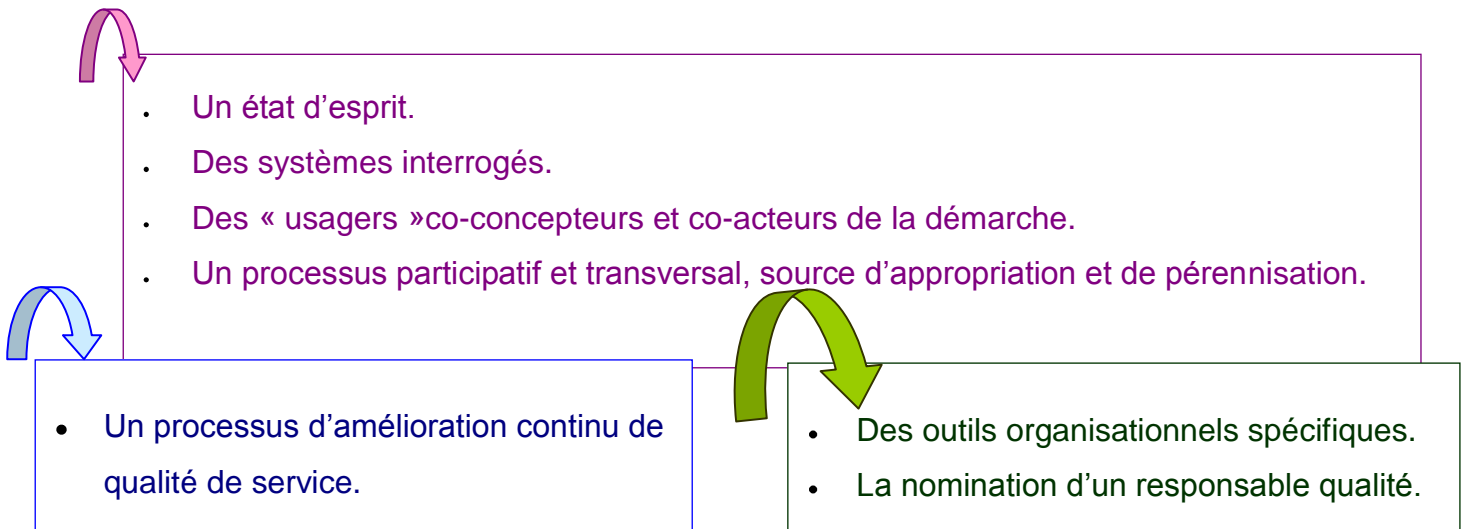
- Des droits majorés pour les usagers
- Des usagers mieux informés
- L'exigence d'une qualité des prestations
- Une société qui se judiciarise

Elle est définie par l'Article 22 de la loi du 2 janvier 2002 et par le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007, fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux.

« Les établissements et services... procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées... Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation. »

« Les établissements et services font procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur... Elle doit être effectuée au cours des sept années suivant l'autorisation... ».

Cette démarche de développement de la qualité et de l'évaluation des services se concrétise par :



Les différentes étapes de notre démarche sont mises en place avec le souci de leur formalisation, de leur suivi, de leur évaluation.

Elles sont donc conçues, grâce aux actions correctives, pour se renouveler régulièrement en bénéficiant des expériences acquises.

Il s'agit clairement de mettre en place une démarche expérimentée et évolutive qui reste « à notre mesure » et dont la souplesse permettra une adaptation aux futures recommandations définies par l'ANESM.

Enfin, un postulat à notre démarche paraît essentiel à rappeler : l'utilisateur est acteur (ou « consomm-acteur ») de la démarche. Il est donc situé à l'intersection des résultats et des moyens et doit donc être inclus dans le processus l'évaluation.

Notre démarche d'évaluation répond aussi à un souci de transparence et de fidélité par rapport à la réalité. Il ne s'agit pas « d'embellir » les potentialités de chaque établissement. De la justesse de la mesure, dépend la pertinence et le succès des actions d'amélioration de la qualité menées par la suite.

« Evaluer, c'est se soumettre à la sanction du réel ».

« ... Collectivités

« Le jour où tous les partenaires Etat, Collectivités Locales, Acteurs économiques et sociaux, Associations, Populations auront pris conscience du caractère absolu du respect des droits fondamentaux, la solidarité invoquée aujourd'hui sur tous les tons, n'apparaîtra plus aux yeux des exclus comme une vaine incantation....

Mais ce jour là, y aura-t-il encore des exclus ? ».

*René Barras
Président Fondateur*